



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

VILLENEUVE-LOUBET, LE

4 MARS 2025

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

25 11 92

Arrêté S.D.I.S. N°

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Sauvetage Animalier » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2025 (SAN).

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à l'emploi des projecteurs hypodermiques ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

SUR proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Sauvetage Animalier » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2025 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté S.D.I.S. n° 244851 du 09 septembre 2024 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-directeur de l'organisation opérationnelle et Monsieur le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,

Contrôleur général René DIES



Liste d'aptitude opérationnelle 2025

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Sauvetage Animalier – SAN

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
-----------	-------	-----	--------	----------

9199	Cne	AUGIER	Stéphane	Conseiller technique
6231	Ltn	FRAGALE	Luigino	Conseiller technique

12984	Sch	CORSE	Jérôme	Chef de section
17390	Sch	MONTELIARD	Jérémy	Chef de section
12368	Adc	PERRERA	Stéphanie	Chef de section
8365	Adc	BALLAIRE	Alexandre	Équipier
10935	Adc	BARDET NEYRIN	Nicolas	Équipier
14469	Sch	BOUAROUDJ	Thomas	Équipier
7297	Ltn	CHALABREYSSE	Yohann	Équipier
8493	Adc	CHAPUIS	Patrick	Équipier
17016	Sap	DUBARRY	Pierre-Louis	Équipier
3447	Adc	FERNANDEZ	Sébastien	Équipier
13342	Sch	FUNEL	Kevin	Équipier
14188	Sch	JOSE	Timothée	Équipier
11735	Ltn	LOVERA	Alexandre	Équipier
18541	Sap	MARTINS MAIA	Daniel	Équipier
17019	Cap	PELISSIER	Jean-Laurent	Équipier
11912	Cap	PLOTEGHER	Julien	Équipier
17022	Sap	POUPART	Laurent	Équipier
9384	Sap	RIBERO	Benoît	Équipier

17914

Sap

SIROT KECIC

Nicolas

Équipier

Liste d'aptitude arrêtée à 2 conseillers technique, 3 chefs de section et 16 équipiers le 1^{er} janvier 2025